



Formation AIPR Encadrant

Durée: 7.00 heures (1.00 jour).

Lieu: Intra (dans vos locaux).

Effectif: 1 - 10 participant(s).

Prix sur Bordeaux : INTRA = 900 € HT /jour / INTER = Nous consulter.

Prix autres régions : nous consulter.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profil des stagiaires :

- Personnel de l'entreprise de travaux intervenant sous la responsabilité de l'exécutant des travaux et en charge de l'encadrement des travaux (chef d'équipe, chef de chantier, conducteurs de travaux, chargé d'études...). Au moins un salarié profil encadrant doit également être détenteur d'une AIPR.

Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Avoir plus de 18 ans.
- Compréhension du français (formation et examen théorique écrit en français uniquement). Traducteur non autorisé. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.

Objectifs pédagogiques

- Faire appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau.
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux.

Contenu de la formation

- Module théorique AIPR encadrant
 - Rôle, mission et responsabilités de l'encadrant
 - Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
 - Prescriptions de l'arrêté de référence et du Code de l'Environnement
 - Vérification et exploitation des réponses aux DT-DICT
 - Lecture de plans : situation des réseaux et de leur fuseau d'imprécision
 - Utilisation des moyens de protection collective et individuelle, et les faire utiliser AIPR du personnel mis à disposition
 - Adéquation entre les besoins et le matériel à disposition
 - Identification des situations dangereuses ou inattendues
 - Règles d'arrêt de chantier
 - Accès aux ouvrages de sécurité
 - Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
 - Préparation des relevés topographiques de réseaux
 - Compréhension et respect : - de son environnement - des marquages-piquetages - des signes avertisseurs et indicateurs - des moyens de repérage
 - Risques afférents aux réseaux : - selon les caractéristiques des énergies - liés aux atteintes aux réseaux existants
 - Recommandations en cas d'incident ou d'accident
 - Règle des « quatre A »

- Module pratique AIPR encadrant
 - Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail
 - Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur
 - Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur qualifié

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'une connexion à internet
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Matériel spécifique : tablette connectée

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- QCM à blanc

Résultats attendus à l'issue de la formation

Réussite au test réalisé sur tablette numérique sous forme de QCM en fin de formation

Modalités d'évaluation

La certification est une obligation de résultat, par le biais d'un examen passé dans un centre d'examen enregistré en préfecture et relié par internet à une plateforme d'examen gérée par le MEDDE.

La réussite à l'épreuve nécessite une note minimale de 48/80 en 1 heure maximum (test en français uniquement)

Détail sur la certification

Une attestation d'assiduité, de fin de formation et de compétence seront délivrées à la suite de la formation.

L'employeur délivre aux salariés concernés l'autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.

Passerelles:

- L'attestation comme "Concepteur" vaut attestation comme "Encadrant" et "Opérateur"
- L'attestation comme "Encadrant" vaut attestation comme "Opérateur"

Validité

5 an(s)

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: <https://www.espc-formation33.fr>